



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2026-054

PUBLIÉ LE 4 MARS 2026

# Sommaire

## **EPF Normandie / DIF Pôle foncier**

R28-2026-03-02-00003 - Délégation de signature donnée par M. GAL  
à Mme Florence HAMON dans le cadre de l'acquisition IFS SECTEUR SUD  
(2 pages)

Page 3

EPF Normandie

R28-2026-03-02-00003

Délégation de signature donnée par M. GAL à  
Mme Florence HAMON dans le cadre de  
l'acquisition IFS SECTEUR SUD

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME FLORENCE HAMON**

**Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2026,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,  
Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,  
Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'interventions signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de IFS, le 31 décembre 2025, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie en date du 28 novembre 2025 et délibération de la Commune de IFS, en date du 15 décembre 2025,

Considérant le projet d'acte établi par la « SELARL Guillaume DAON et Christelle CAUCHOIS – Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à VILLERS-BOCAGE (14310) 9 Place Maréchal Leclerc, avec le concours de Maître Pierre-Olivier LAMIRAULT, notaire à CAEN (14000) 12 rue Tour de Terre), ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Madame Florence HAMON, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'étude susmentionnée, par lequel cet établissement procède à l'annulation de l'état descriptif de division et à l'acquisition auprès de :

- 1) Monsieur Pascal GUNTIN et Madame Anne LEGRAND, son épouse, demeurant ensemble à CAEN (14000) 3 Rue des Bons Enfants**
  
- 2) La SCI LG au capital de 45.734.71€, dont le siège est à IFS (14123), 677 rue de Caen , identifiée au SIREN sous le numéro 410136949 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN, représentée par Madame Anne LEGRAND**



De deux ensembles immobiliers

**Article un :**

IFS (14123) 671 Rue de Caen  
Immeuble comprenant quatre logements  
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
BB	75	671 RUE DE CAEN	00 ha 01 a 71 ca
BB	77	671 RUE DE CAEN	00 ha 01 a 02 ca

Total surface : 00 ha 02 a 73 ca

Et à titre de cour commune :

Section	N°	Lieudit	Surface
BB	76	671 RUE DE CAEN	00 ha 01 a 21 ca

**Article deux :**

IFS (14123) 677 Rue de Caen,  
Immeuble à usage de commerce et d'habitation :  
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
BB	74	677 RUE DE CAEN	00 ha 06 a 56 ca

Et à titre de cour commune :

Section	N°	Lieudit	Surface
BB	76	671 RUE DE CAEN	00 ha 01 a 21 ca

Moyennant le prix TOTAL de **QUATRE CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (425.000,00 €)**, en son état actuel d'occupation, qui sera réglé à la comptabilité de l'étude susmentionnée, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé ;

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 02/03/2026  
Le Directeur Général,  
Par Intérim,

Notifiée,  
à Madame Florence HAMON

Bon pour acceptation,  
Signé le 02-03-2026

*Gilles Gal*

✓ Certifié par  yousign

*Florence HAMON*

✓ Certifié par  yousign